



REPERES POUR L'EVALUATION DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

La tenue du document attestant la maîtrise du socle commun est obligatoire, dès la classe de quatrième, à partir de la rentrée scolaire 2009. La prise en compte du socle commun sera effective pour l'obtention du DNB à compter de la session 2011.

Le présent document a pour objectif de fournir aux équipes de direction et aux équipes pédagogiques des différents collèges de l'académie des repères utiles, souvent même indispensables, pour assurer les acquisitions du socle commun chez les élèves puis pour délivrer l'attestation de maîtrise des connaissances et des compétences.

LES TEXTES ET LES RESSOURCES OFFICIELS

Repère 1 : l'ensemble des textes cités ci-dessous constitue une base qui fixe les grandes lignes des évolutions attendues.

L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école arrête le principe de la mise en place du socle commun. Le décret du 11 juillet 2006 en fixe la définition en énonçant les connaissances et les compétences que tous les élèves doivent avoir acquises à la fin de leur scolarité obligatoire. L'arrêté du 9 juillet 2009 indique que la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3 (c'est-à-dire en fin de scolarité obligatoire), sera prise en compte pour l'attribution du DNB à partir de la session 2011. La note ministérielle du 13 juillet 2009, adressée notamment aux Principaux des collèges, officialise une attestation de maîtrise au palier 3 (modèle 2009).

Le calendrier retenu fixe le principe d'une mise en application de cette attestation sur les niveaux quatrième et troisième au titre d'une expérimentation généralisée à tous les collèges dès la rentrée 2009, la mise en place définitive se faisant à la rentrée 2010.

L'ensemble de ces textes figure sur le site national Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/D0231/accueil.htm>

Plusieurs ressources indispensables figurent également à cette même adresse :

- Les grilles de référence : elles précisent pour chacune des sept compétences du socle commun les éléments exigibles au palier 3, elles donnent des indications sur l'évaluation et elles indiquent quels sont les responsables de la validation.
- Des vade-mecum et des banques de situations pour certaines disciplines (actuellement ces éléments sont disponibles pour la compétence 3, « Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ».)
- Les « Recommandations pour le socle commun » du Haut Conseil de l'éducation.
- Les programmes des différentes disciplines qui intègrent, ou qui sont en voie d'intégrer, les éléments du socle commun.

LES COMPETENCES, LEUR ARTICULATION AVEC LES DISCIPLINES ET LA FORMATION DES ELEVES

Repère 2 : L'intégration du socle commun dans l'enseignement ne se limite pas à des questions d'évaluation. Il implique des modifications profondes du fonctionnement des enseignements et des objectifs de la formation.

Le socle commun est un socle de connaissances et de compétences. Si le travail sur les connaissances est traditionnel en France, toutes les disciplines, toutes les équipes pédagogiques n'en sont pas au même point de développement du travail sur les compétences. Certains établissements ont participé, au cours des deux dernières années, à des expérimentations de l'évaluation de certaines compétences du socle commun. Il importe donc de respecter, d'exploiter en les mobilisant et en les situant dans le cadre institutionnel actuel, ces expériences diverses.

« Il faut mettre l'accent sur la capacité des élèves à mobiliser leurs acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école et dans la vie. » C'est ainsi que le Haut Conseil définit la philosophie générale du socle commun et qu'il préconise pour cela une approche par compétences. Il faut en retenir qu'une compétence acquise doit se manifester par la capacité des élèves à traiter efficacement un ensemble de situations globales, porteuses de sens et détachées d'un contexte strictement disciplinaire. L'objectif est donc très éloigné de la stricte construction de savoirs disciplinaires même si ceux-ci peuvent constituer des ressources indispensables à l'acquisition de la compétence visée. Le socle commun définit une compétence comme une combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes mobilisables dans des situations variées.

Le Haut Conseil affirme fortement ce caractère transdisciplinaire d'un travail par compétences : « *L'acquisition d'une compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines, et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences... Chaque discipline devant contribuer à la maîtrise du plus grand nombre de compétences possible.* »

Enfin, « *Le socle n'est pas le tout de l'enseignement* » affirme le Haut Conseil. Le travail sur le socle constitue la priorité absolue, le cœur de l'enseignement sur la scolarité obligatoire, mais pas sa totalité. Autrement dit, les disciplines continuent à poursuivre des objectifs propres, que leurs programmes officiels affichent, mais en les intégrant dans une démarche au sein de laquelle le socle constitue la priorité. Ainsi, un professeur qui prépare un cours continue à viser l'enseignement de certains contenus disciplinaires mais il doit, systématiquement, se poser la question des capacités et des attitudes figurant dans le socle commun que la séance qu'il prépare va permettre de développer chez ses élèves.

En conséquence, la construction d'une compétence se poursuit, chez chaque élève, dans la durée et au sein de l'enseignement de plusieurs disciplines et d'abord dans la classe. Des soutiens efficaces et individualisés pourront être apportés dans des situations bien identifiées de façon à atteindre l'objectif de maîtrise du socle par tous en fin de scolarité obligatoire.

LES COMPETENCES, LEUR EVALUATION

Repère 3 : L'évaluation des compétences du socle commun se distingue fortement de l'évaluation traditionnelle notamment par l'absence de notation chiffrée.

« *Une compétence est maîtrisée ou ne l'est pas. Il ne peut y avoir de compensation entre compétences.* » Ce rappel du Haut Conseil met l'accent sur une caractéristique de l'évaluation des compétences qui la distingue fortement des pratiques traditionnelles en France : elle ne peut être réalisée à l'aide de notes chiffrées et de moyennes.

Une compétence est généralement transdisciplinaire. Son évaluation s'effectuera donc de manière collégiale.

Une compétence se manifeste en situation. Même si elle requiert la mise en œuvre de ressources multiples que l'enseignement doit construire chez les élèves (connaissances, capacités et attitudes), évaluer une compétence n'est en aucun cas équivalent à évaluer la maîtrise de chaque ressource isolément.

Le risque serait alors très fort de tomber dans une fragmentation contraire à la logique d'un enseignement par compétences.

Un élève peut en effet maîtriser l'ensemble des ressources constitutives d'une compétence sans être capable de les mobiliser dans une situation complexe. Inversement, un élève peut se montrer compétent pour traiter une classe de situations complexes tout en ne maîtrisant pas certaines ressources qu'il réussit à compenser par des méthodes personnelles.

La tentation précédente peut être d'autant plus marquée chez l'évaluateur que l'évaluation d'une compétence impose une prise de décision forte, un engagement qui ne sont pas habituels dans la notation traditionnelle. Parfois ressentie comme confinant à l'arbitraire, cette position de l'évaluateur doit être assumée et légitimée par une réflexion et par le recours à un protocole bien établi.

Cette évaluation des compétences doit absolument être conduite dans la durée : « *C'est plusieurs fois par an qu'auront lieu une appréciation des acquis et un repérage des difficultés, permettant d'organiser un soutien efficace...* » L'évaluation des compétences du socle est donc à organiser en continu sur les deux années de quatrième et de troisième.

Cette évaluation dans la durée passe par la généralisation du recours à des évaluations diagnostiques permettant un repérage des difficultés à traiter en aide individualisée et à une évaluation formative dans laquelle l'élève est réellement impliqué. Des pratiques d'autopositionnement sont pour cela bien adaptées.

L'évaluation de compétences est par nature positive : elle consiste à attester, au fur et à mesure de leur construction chez un élève donné, la maîtrise de diverses compétences. Il s'agit donc de pointer des réussites progressives et non des manques.

Enfin, cette évaluation nouvelle vient coexister avec l'évaluation traditionnelle. L'organisation du DNB en particulier se fonde toujours sur des épreuves d'examen classiques et sur des moyennes de contrôle continu.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU SOCLE COMMUN

Repère 4 : Ce processus, encadré par les textes institutionnels, laisse cependant la place à une autonomie importante des établissements qui doivent notamment choisir les outils qu'ils utilisent, organiser la concertation nécessaire et mettre en place une communication efficace avec les familles.

C'est le chef d'établissement qui valide ou non, en classe de troisième, au cours du conseil de classe du troisième trimestre, l'acquisition du socle commun. Il s'appuie pour cela sur l'attestation de maîtrise des connaissances et des compétences que les professeurs principaux ont renseignée depuis la classe de quatrième. Eux-mêmes ont effectué cette validation après concertation avec des équipes pédagogiques élargies à l'ensemble des adultes participant à l'encadrement des élèves.

Cette concertation est pour partie guidée par les grilles de référence qui apportent des réponses notamment sur les participants à cette validation et sur les contenus à valider. Les niveaux d'exigence sont, pour certaines disciplines, précisés par des banques de situations nationales et, pour toutes, par des propositions académiques du collège des IA-IPR. Cette concertation relève pourtant largement d'une autonomie de l'établissement qui doit définir les multiples moments permettant de faire exister la validation dans la durée, les mécanismes permettant d'aboutir à une décision collégiale partagée et les outils sur lesquels cette décision se fonde.

Les mécanismes mis en jeu pour la validation d'une compétence donnée ne sont pas uniformes. En particulier, les deux compétences, A2 en langue vivante et B2I, dont la validation est déjà installée et n'a pas vocation à changer, reposent sur des mécanismes différents. Sur les cinq autres compétences, l'établissement dispose d'une marge d'initiative qui doit prendre en compte les spécificités de la compétence visée et qui peut s'appuyer sur les propositions académiques du collège des IA-IPR. Dans tous les cas, collégialité, prise de position éclairée des évaluateurs et prise en considération globale de la performance de l'élève doivent guider les choix d'organisation retenus.

La prise d'information sur le degré de maîtrise d'une compétence chez un élève donné s'effectue sur deux années, à des occasions multiples, par des observations en situation de classe et pas seulement en situation d'évaluation instituée. Ces observations conduiront rapidement à constater que, pour beaucoup d'élèves, la maîtrise de la compétence visée est effective. Cela permettra aux professeurs de concentrer les observations et le soutien sur les élèves les plus fragiles. Des outils permettant de thésauriser ces informations sont évidemment indispensables pour permettre à chaque évaluateur d'en conserver une mémoire précise et de prendre ensuite toute sa place dans les concertations de suivi et de validation des compétences.

Enfin, l'installation de socles de compétences dans d'autres pays, a mis en évidence la nécessité absolue qu'il y avait à établir une communication claire et convaincante avec les familles. Là encore, des outils de communication sont à construire. Ils doivent en particulier fournir une information sans ambiguïté entre deux positionnements possibles parmi lesquels il faudra choisir : repérage de la position de l'élève au regard de l'objectif final assigné au palier 3 ou au contraire positionnement au regard de l'apprentissage en cours dans la classe.

Les outils de thésaurisation de l'information et de communication aux familles font l'objet de propositions du collège des IA-IPR de l'académie.

LES SEPT COMPETENCES DU SOCLE COMMUN

Repère 5 : pour les sept compétences du socle, le collège des IA-IPR de l'académie a recensé de manière synthétique dans les tableaux qui suivent les contributions de chaque discipline. D'autres contributions disciplinaires non recensées ici peuvent, sur projet, apporter des compléments intéressants. Des documents académiques complémentaires, construits au sein de chaque discipline, viennent, ou viendront, selon les disciplines, préciser la nature et la mise en œuvre de ces apports.

Compétence 1 : La maîtrise de la langue française	
Discipline	Contributions
Arts plastiques	Présenter et argumenter son projet artistique, analyser une œuvre d'art en ayant recours à un vocabulaire précis et adapté à l'oral comme à l'écrit.
Documentation	Promouvoir la lecture (ateliers lecture, défis lecture, rencontres d'auteurs ...) ; proposer des outils et des ressources adaptés à la diversité des publics accueillis.
Education musicale	Lire et s'exprimer à haute voix de manière expressive, expliciter le sens des textes.
Education physique et sportive	S'exprimer avec précision.
Histoire géographie et éducation civique	Maîtriser l'expression écrite et orale, connaître et utiliser un vocabulaire spécifique.
Langues vivantes étrangères	Maîtriser la langue française participe au développement des compétences en langue vivante.
Lettres	Maîtriser la lecture, l'écriture et l'oral.
Mathématiques	Enrichir l'emploi de la langue par les élèves, tant à l'écrit qu'à l'oral en particulier par la pratique de l'argumentation.
Sciences Physiques	S'entraîner à une formulation exigeante et rigoureuse (lexique et syntaxe) lors des démarches d'investigation, des activités documentaires, des comptes rendus, etc.
Sciences de la vie et de la Terre	Lire et comprendre des textes documentaires ou des consignes, communiquer par l'écrit et l'oral pour rendre compte d'un travail ou argumenter.
Technologie	Formuler des propositions, des hypothèses et des explications. Restituer par écrit des comptes rendus, des schémas légendés et des descriptions techniques.
Vie scolaire	S'exprimer à l'écrit et à l'oral.

Compétence 2 : La pratique d'une langue étrangère

Discipline	Contributions
Arts plastiques	Comprendre et utiliser le vocabulaire spécifique propre aux courants artistiques étrangers et appréhender l'univers culturel d'une autre langue par les œuvres.
Documentation	Sensibiliser aux diversités culturelles par le biais d'un fonds documentaire riche et varié.
Histoire géographie et éducation civique	Exploiter ponctuellement les compétences acquises en langue étrangère dans le cadre des cours.
Langues vivantes étrangères	Maîtriser le niveau A2 du Cadre Européen de Référence pour les Langues (CECRL)
Sciences Physiques	Exploiter ponctuellement les compétences acquises en langue étrangère en utilisant des outils rédigés dans la langue étudiée par la classe.
Sciences de la vie et de la Terre	Utiliser des documents en langue étrangère et appréhender les contextes culturels de la découverte et de la construction de la connaissance scientifique.
Technologie	Pratiquer occasionnellement une langue vivante au travers de l'étude de documents techniques ou de la consultation de sites internet.

Compétence 3 : Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

Discipline	Contributions
Arts plastiques	Maîtriser la géométrie à des fins de représentation et d'analyse. Connaître et comprendre les principaux dispositifs technologiques producteurs d'images.
Documentation	Provoquer des démarches de questionnement sur la fiabilité des documents, sur l'émetteur d'une assertion, de ses opinions, et des arguments présentés.
Education physique et sportive	Maîtriser des connaissances sur l'organisation, le fonctionnement et les possibilités du corps humain.
Histoire géographie et éducation civique	Savoir utiliser des données et des outils scientifiques et techniques dans le cadre de l'exploitation documentaire.
Langues vivantes étrangères	Etudier, dans la langue vivante, quelques supports d'ordre culturel en relation avec les domaines scientifiques.
Mathématiques	Développer des connaissances, des techniques, des méthodes, et finalement des compétences, indispensables à la résolution de problèmes.
Sciences Physiques	Développer des connaissances, des capacités et des attitudes dans les domaines de l'Univers et la terre, la matière, l'énergie ; former à la démarche scientifique.
Sciences de la vie et de la Terre	Décrire et comprendre le monde réel qui nous entoure par l'observation, la recherche d'explications, le questionnement, la manipulation et l'expérimentation.
Technologie	Mettre en évidence des phénomènes, manipuler des figures géométriques, prendre en compte l'impact des produits sur l'environnement.
Vie scolaire	Faire preuve de responsabilité face à l'environnement, au monde vivant, à sa santé.

Compétence 4 : La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (B2I)	
Discipline	Contributions
Arts plastiques	Maîtriser l'outil informatique et quelques logiciels dédiés à des fins de création, d'analyse ou de documentation dans les domaines de l'image fixe et animée.
Documentation	Participer à la validation du B2i en utilisant le logiciel documentaire et aider à l'identification des Droits de propriété intellectuelle.
Education musicale	Exploiter les ressources numériques dans le domaine musical (traitement du son avec les logiciels appropriés notamment).
Education physique et sportive	Donner un sens concret aux TICE.
Histoire géographie et éducation civique	Utiliser les techniques de l'information et de la communication pour conduire la recherche, l'exploitation et le travail critique sur les documents.
Langues vivantes étrangères	Utiliser les TICE contribue au développement des compétences en langue vivante. *
Lettres	S'informer et se documenter, rédiger à l'aide d'un traitement de texte.
Mathématiques	Intégrer l'usage de tableurs-grapheurs et de logiciels de construction géométrique dans la pratique des mathématiques.
Sciences Physiques	Utiliser l'outil informatique pour le traitement de données, l'expérimentation assistée par ordinateur, la simulation d'expériences, les recherches sur Internet, etc.
Sciences de la vie et de la Terre	Utiliser les TICE comme outil d'investigation, de production de documents et de communication.
Technologie	Utiliser des logiciels pour modéliser, simuler, concevoir, et valider des solutions techniques, produire des supports multimédias pour traiter, exploiter et échanger *
Vie scolaire	Utiliser les TICE en respectant les règles protégeant la propriété individuelle, les droits et libertés des individus, l'individu.

Compétence 5 : La culture humaniste	
Discipline	Contributions
Arts plastiques	Acquérir, en articulation avec la pratique, une culture artistique construite autour d'œuvres situées dans leur contexte historique et esthétique.
Documentation	Accompagner la compréhension de la portée d'une information dans son contexte d'émission.
Education musicale	Situer les œuvres musicales dans le temps et dans leur contexte esthétique et culturel ; interpréter avec expressivité une partie vocale ou instrumentale.
Education physique et sportive	Acquérir une culture sportive (richesse et excès, sensibilité artistique, éveil au respect de la planète).
Histoire géographie et éducation civique	Elargir et approfondir la culture historique des élèves, développer la connaissance du monde qui les entoure.
Langues vivantes étrangères	Repérer et situer les aires géographiques des pays dont on étudie la langue, en découvrir le patrimoine littéraire et artistique.
Lettres	Acquérir une culture littéraire.
Sciences Physiques	S'ouvrir à l'histoire des sciences et à l'actualité scientifique.
Sciences de la vie et de la Terre	Découvrir la place de l'Homme dans le temps et dans l'espace, prendre des repères dans l'évolution des connaissances et des idées.
Technologie	Expliquer les évolutions structurelles des objets techniques et contribuer à la compréhension de la complexité du monde actuel par l'histoire des sciences et *
Vie scolaire	Comprendre l'unité et la diversité du monde par une première approche de la diversité des civilisations, des sociétés.

Compétence 6 : Les compétence sociales et civiques

Discipline	Contributions
Arts plastiques	Connaître le fonctionnement et le rôle des médias qui recourent à l'image. Accéder par la confrontation des pratiques au respect de l'expression de chacun.
Documentation	Provoquer les échanges et la mixité sociale dans le contexte d'expositions, de forums, de débats, de rencontres culturelles ou d'événements ponctuels.
Education musicale	Respecter l'expression et la sensibilité de chacun.
Education physique et sportive	Construire une citoyenneté en actes (appropriation du sens, de la règle, sécurité, rôles sociaux).
Histoire géographie et éducation civique	Préparer les élèves à se comporter en personnes et citoyens responsables dans la vie quotidienne.
Langues vivantes étrangères	Découvrir les fondements institutionnels des différents pays, découvrir l'autre dans sa vie quotidienne et son cadre de vie.
Lettres	Maîtriser les discours pour construire son identité individuelle et sociale.
Mathématiques	Contribuer à développer un comportement responsable par la pratique du débat scientifique.
Sciences Physiques	Participer à la construction d'un « mode d'emploi de la science et de la technique » et à la formation au bon usage des objets techniques, des produits chimiques, etc.
Sciences de la vie et de la Terre	Développer des capacités de jugement et l'esprit critique, la conscience d'une responsabilité individuelle et collective, l'éducation au choix et à l'éthique.
Technologie	Prendre conscience des dangers que présentent certains équipements, adopter une attitude responsable sur son poste de travail ...*
Vie scolaire	Connaître, comprendre et respecter les règles de vie collectives.

Compétence 7 : L'autonomie et l'initiative

Discipline	Contributions
Arts plastiques	Développer son autonomie, sa capacité d'initiative et sa responsabilité à travers la démarche de projet artistique et les outils méthodologiques mobilisés.
Documentation	Favoriser les méthodes de travail qui nécessitent l'usage des usuels et développer la rigueur du raisonnement.
Education musicale	Exploiter vocalement les ressources de son corps et connaître les métiers de la musique, les filières qui y conduisent.
Education physique et sportive	Construire son autonomie, développer sa responsabilité et ses initiatives (concevoir et mener un projet à terme, travailler en équipe, respecter des échéances)
Histoire géographie et éducation civique	Construire la capacité de jugement et d'esprit critique des élèves, les amener à élaborer des projets et à manifester de la curiosité.
Langues vivantes étrangères	Développer une certaine autonomie par l'approche actionnelle définie dans le CECRL. *
Lettres	Former sa personnalité, devenir un citoyen conscient, autonome et responsable.
Mathématiques	Contribuer à développer l'autonomie et l'initiative par des formes de travail variées.
Sciences Physiques	Aider les élèves à acquérir une autonomie articulée autour de la responsabilité et de la créativité dans les activités expérimentales, la démarche d'investigation, etc.
Sciences de la vie et de la Terre	Mettre en œuvre des démarches développant l'autonomie et l'initiative, découvrir des domaines d'activité contribuant à l'éducation aux choix d'orientation.
Technologie	Favoriser la réflexion structurée, la maîtrise de l'expression, l'utilisation de ressources documentaires variées, l'élaboration de dossiers et la prise de parole ...*
Vie scolaire	Concevoir et mener un projet à terme (projet personnel ou projet d'équipe).